



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI/MED WG. 327/3
11 juillet 2008
Original : FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Douzième réunion du Comité directeur de la CMDD
Athènes (Grèce), 19 et 20 juin 2008

**RAPPORT DE LA DOUZIÈME RÉUNION DU
COMITÉ DIRECTEUR DE LA CMDD**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la réunion

Annexes

- Annexe I: Liste des participants
- Annexe II: Ordre du jour annoté de la réunion
- Annexe III: Diagramme CMDD
- Annexe IV: Résultats de la douzième réunion du Comité directeur de la CMDD

Rapport de la douzième réunion du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable

Introduction

1. La douzième réunion du Comité directeur de la CMDD s'est tenue dans les locaux de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM/PNUE), à Athènes (Grèce), les 19 et 20 juin 2007.
2. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

3. La réunion a été ouverte à 9h30 par M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, qui a souhaité la bienvenue aux membres du Comité élu par la réunion de la CMDD à Istanbul en mai 2007. M. Ufuk Kucukay (Turquie) a fait part des regrets de M. Kadioglu, retenu par d'autres obligations et qui l'avait chargé de présider à sa place la réunion. Il a souhaité à son tour aux participants des travaux utiles dans la perspective de la prochaine réunion de la Commission en 2009.
4. Le Coordonnateur a indiqué que l'ordre du jour annoté était rédigé de manière plus vivante en accompagnant chaque point des interrogations pertinentes auxquelles le Comité était invité à apporter une réponse ou tout au moins des indications. Il s'agissait de stimuler la discussion en marquant les principaux résultats que l'on en escomptait. La réunion a adopté son ordre du jour annoté figurant sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.327/1, lequel est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 1. Exposé liminaire du Coordonnateur : résumé du Rapport d'avancement du Secrétariat

5. M. Mifsud a brièvement présenté le "Rapport du Secrétariat pour la douzième réunion du Comité directeur de la CMDD" (document UNEP(DEPI)/MED WG.327/2), qui s'articulait autour des quatre grands objectifs assignés à la présente réunion : 1) examen de l'état d'avancement des activités de la CMDD, dont l'appui aux SNDD dans huit pays et les progrès accomplis par les composantes du PAM dans le cadre des activités liées à la CMDD; 2) Développements intervenus depuis la dernière réunion de la CMDD, notamment avec les décisions et recommandations des Parties contractantes à Almeria concernant le mandat, le fonctionnement et le plan de travail de la CMDD, et d'autres initiatives hors PAM comme le projet d'Union pour la Méditerranée. Horizon 2020 et le Projet FEM, pour lesquels le Comité entendrait des présentations; 3) le Programme de travail 2008-2009 et la feuille de route de la prochaine réunion de la CMDD; et enfin 4) les considérations pour la préparation de la prochaine réunion. Il a rappelé que la Commission tiendrait désormais une réunion tous les deux ans et non plus chaque année; cette décision d'Almeria était en fait la confirmation d'une disposition prévue dans le règlement intérieur de la CMDD dès 2000. C'était une raison de plus pour impliquer davantage le Comité directeur dans la préparation des réunions, comme l'avait fortement recommandé la réunion de la CMDD à Nicosie en 2006, et pour renforcer ses synergies avec les composantes du PAM et avec les développements extérieurs au système du PAM dans la

région. Enfin, le Coordonnateur a rappelé que l'ancienne réunion de l'Unité MED des Directeurs de CAR et du Coordonnateur MEDPOL avait été formalisée en un Comité exécutif de coordination (CEC) qui se réunissait quatre fois par an et avait, lors de sa première réunion de février 2008, adopté un projet de critères de sélection et de méthode de désignation des membres de nouvelles catégories de la CMDD sur lequel le Comité directeur était appelé à exprimer son avis. Enfin, le Coordonnateur a informé le Comité de sa participation à la 16e réunion de la CDD-ONU, ce qui pourrait être l'occasion d'examiner les moyens de développer des interactions plus solides avec cette instance, notamment en termes d'harmonisation des thèmes traités. La Méditerranée avait donné lieu à deux manifestations parallèles (« side events ») de la CDD 16 grâce d'une part au Monténégro qui avait présenté sa stratégie nationale de développement durable, un cas de réussite dans ce domaine, et d'autre part à l'organisation par le Ministère grec de l'environnement, MOI-ECSDE et le PAM d'un événement consacré aux « Effets des changements climatiques en Méditerranée.

6. À ce propos, un représentant a fait remarquer que la visibilité de la CMDD au sein de la CDD-ONU était une question qui se posait de façon récurrente depuis des années, autrement dit celle d'organiser le programme de la CMDD pour qu'il soit mieux synchronisé avec celui de la CDD, ce qui permettrait une participation plus active et rationnelle de la Méditerranée à la Commission mondiale. Deux autres participants ont partagé cet avis, l'un en prévoyant une participation sous forme de « side events » à la Commission de New York, l'autre en notant que d'autres commissions régionales paraissaient plus visibles au sein de la CDD, bien que pas forcément plus actives et représentatives.

7. Le Fonctionnaire chargé du développement durable à l'Unité de coordination, a fait observer que si cette question de la visibilité de la CMDD se posait effectivement, c'était parce que le système officiel de représentation géographique des Nations Unies ne permettait pas à la Méditerranée d'être présente en tant que telle à la CDD du fait qu'elle était à la croisée de trois continents. Il fallait donc qu'elle soit politiquement plus forte pour se faire admettre et reconnaître, ce qui exigeait un effort de longue haleine. De son côté, M. Mifsud a déclaré que c'était la première fois qu'il avait participé à une session de la CDD, et qu'il avait constaté que la multiplication des « side events » avait sans doute pour effet d'en diminuer l'impact et l'audience. Il considérait plutôt qu'il fallait tirer parti des travaux menés au sein de la CDD en les intégrant et appliquant au niveau régional et local. Il avait aussi constaté que lorsque les travaux thématiques ou les « side events » avaient lieu avec la participation active des grands groupes, ils étaient beaucoup plus fructueux et instructifs.

8. Le représentant des autorités locales a vivement appuyé l'idée, avancée par le Coordonnateur du PAM, de profiter de la nouvelle présidence néerlandaise de la CDD pour organiser à sa prochaine session en mai 2009 un « side event » de la CMDD. Il a ajouté que cela pourrait se faire par l'intermédiaire de l'UE et permettrait à la CMDD de présenter, de concert avec la CDD-DESA, un cas exemplaire de développement durable au niveau régional méditerranéen. Un autre intervenant a estimé qu'il ne fallait pas rechercher « la visibilité pour la visibilité » mais pour montrer au plan international qu'il y avait des actions pilotes qui pouvaient réussir au plan régional.

9. Enfin, en réponse à un membre qui avait insisté sur l'importance de la production et de la consommation durable, M. Mifsud a indiqué que le Centre de Barcelone avait fait un gros effort dans ce domaine, qu'il était associé au processus de Marrakech et, que, comme l'avait proposé le membre, il serait fait en sorte qu'il se charge de thèmes non encore couverts par le processus comme l'agriculture, la gestion des déchets et les transports.

1.1 Appui aux processus politique au niveau national

10. Le Fonctionnaire chargé du développement durable à l'Unité de coordination, en préambule à sa présentation de cette section du rapport, a souligné l'extrême complexité et l'évolution constante du contexte dans lequel s'inscrivait la CMDD (voir le diagramme CMDD reproduit à l'annexe III du présent rapport), ce qui expliquait la difficulté qu'elle pouvait avoir à interagir avec une multitude d'acteurs aux plans international, régional et local. Ainsi pouvait-on dénombrer quelque 500 accords environnementaux au plan international, sans compter les diverses stratégies, initiatives et processus au plan régional. La gouvernance des accords se faisait dans le cadre des CoP et, pour chaque pays, il y avait autant de points focaux (pour la biodiversité, la désertification, le changement climatique, etc.). Ces difficultés se retrouvaient donc au niveau national pour l'appui à la formulation des SNDD.

11. S'agissant des quatre pays de la première phase (Égypte, Maroc, Syrie, Monténégro), les trois premiers accusaient des faiblesses et seul le Monténégro avait connu une réussite grâce à la conjonction de trois facteurs: engagement politique au plus haut niveau, implication d'autres ministères avec celui de l'environnement, appui du PAM intervenu au moment propice où le pays venait d'accéder à l'indépendance. Pour la deuxième phase portant sur quatre autres pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Liban et Tunisie), les difficultés et les retards dans la formulation étaient à imputer à diverses causes comme des périodes de transition et de réformes institutionnelles, parfois une instabilité politique. Seule la Tunisie venait de signer le mémorandum d'accord et était sur la bonne voie, en pouvant miser sur un acquis déjà solide en matière de développement durable.

12. Le représentant du Maroc a évoqué l'expérience de son pays. L'appui du PAM était venu alors que le Maroc avait déjà formulé une première SNDD en 1997-98, laquelle, bien qu'excellente, n'avait pu être appliquée. Reformuler une autre stratégie cinq ans plus tard s'était donc heurté à un certain scepticisme, s'ajoutant à une période de réaménagements institutionnels où le département de l'environnement avait changé à plusieurs reprises de tutelle. Et l'orateur s'est demandé s'il n'était pas préférable de s'appuyer sur la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable pour ouvrir dans le pays, et selon ses urgences, des chantiers correspondant à certains des domaines prioritaires de la Stratégie. Il serait alors plus facile de réunir ensuite ces chantiers, ou actions locales, autour d'une SNDD, puis d'échanger, le cas échéant, les success stories au sein de la région et, éventuellement, de créer un prix symbolique qui récompenserait une action pilote de durabilité, une ville ou une association particulièrement dynamique dans ce domaine.

13. Compte tenu des conditions particulières prévalant dans les diverses zones ou bassins de la Méditerranée (Adriatique, Levant, Maghreb, mer Ionienne, etc.), une représentante a plaidé pour une approche sous-régionale qui permettrait à deux ou plusieurs pays de se concentrer sur des priorités communes, éventuellement dans le cadre d'actions pilotes qui pourraient être répliquées dans d'autres sous-régions.

14. En réponse à un représentant, le Secrétariat a déclaré qu'il ne disposait guère d'informations sur l'Égypte et la Syrie. La première session de travail sur les enjeux et opportunités de la formulation de SNDD en 2006 avait montré que ces deux pays avaient achevé le processus de la formulation, mais ils n'avaient pas, depuis, envoyé de signaux ou de rapports sur la mise en œuvre de leurs stratégies respectives. En dernier ressort, une fois la

SNDD formulée, la mise en œuvre incombait uniquement aux autorités nationales. Mais à cet égard, le moment était venu d'actualiser le précédent rapport d'évaluation sur les SNDD et il convenait même de se préparer, dans la perspective de l'exercice 2010-2011, à élaborer un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la SMDD au niveau régional..

15. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a précisé, en prolongement de ce qui venait d'être dit, que le recentrage des activités sur le plan sous-régional était désormais, pour l'ensemble du PAM, une obligation découlant de l'adoption de l'approche écosystémique, dont l'application se ferait de manière progressive au cours des prochaines années, sur la base d'une feuille de route appropriée. Avec l'identification d'objectifs stratégiques et opérationnels, ce recentrage sur le plan sous-régional pourrait se faire de manière plus concrète, notamment pour la mise en œuvre de la SMDD.

1.2 Progrès accomplis par les composantes du PAM dans le cadre des activités liées à la CMDD

16. Sans vouloir entrer dans le détail des activités, M. Mifsud a demandé aux membres du Comité directeur de commenter, s'ils le souhaitaient, les résultats des divers groupes de travail de la CMDD dont ils étaient saisis dans la section pertinente du rapport d'avancement, à savoir : les thèmes pilotés par le Plan Bleu (Indicateurs de développement durable, Tourisme durable, Agriculture durable et Transports durables), par le CAR/ASP (Aires spécialement protégées et biodiversité), par le MED POL (Réduction de la pollution du milieu marin), par le CAR/PP (Production et consommation durables) et par l'INFO/RAC (Information et communication sur la SMDD). Le Coordonnateur a appelé l'attention de la réunion sur la Note d'orientation (Concept Note, UNEP(DEP)MED WG.327/Inf.2) sur les groupes de travail de la CMDD et sur la proposition succincte qu'elle contenait pour structurer le débat : comment le concept, la composition et le fonctionnement des groupes de travail pouvaient être améliorés, et plus concrètement, comment les groupes pouvaient accroître les capacités des pays à remplir leurs engagements au niveau régional et international ; enfin, comment favoriser les interactions et les synergies entre les travaux de la CMDD et les activités des diverses composantes du PAM.

17. M. Civili a exposé les principales activités du MED POL concernant l'un des sept domaines d'actions prioritaires (chapitre 2.7) de la SMDD intitulé « Gestion durable de la mer, des zones côtières et des ressources marines ». Il a retracé ce qui avait été accompli depuis l'élaboration du PAS et des plans d'action nationaux (PAN) correspondants pour préparer le terrain à la mise en œuvre des actions de réduction de pollution. Mais, compte tenu des fonds limités dont disposaient le PAM et le MED POL, l'une des principales tâches avait été de faciliter la mobilisation de ressources pour cette mise en œuvre des actions recensées dans les PAN. Aussi le MED POL avait-il fortement contribué à la préparation et au lancement du Partenariat FEM pour le grand écosystème de la Méditerranée qui allait donner, au plan financier, une impulsion sans précédent pour aider les pays éligibles à mettre en œuvre des réformes et investissements prévus par le PAS MED et le PAS BIO. Enfin, avec l'Initiative Horizon 2020, la BEI avait travaillé en coopération avec le MED POL pour identifier des projets bancables sur l'ensemble des actions prioritaires des PAN. Enfin, le Coordonnateur du MED POL a rappelé que, après une longue attente, le Protocole « tellurique » amendé venait d'entrer en vigueur, avec des implications fortes comme l'obligation impérative de mettre en œuvre le PAS en vertu de l'article 15.

18. Le Fonctionnaire chargé du développement durable à l'Unité de coordination a soumis aux participants trois points qu'il paraissait au Secrétariat essentiel d'éclaircir pour aller de l'avant

dans le débat qui allait s'engager : les groupes de travail devaient-ils se contenter, comme c'était la pratique établie depuis le début de la CMDD, d'émettre des recommandations ou devaient-ils les assortir d'indications opérationnelles pour en faciliter la mise en œuvre par les pays ? 2) les groupes de travail travaillaient chacun isolément : ne pouvait-on imaginer qu'ils le fassent en synergie et en complémentarité (par ex. liens de l'énergie et des transports) ? 3) comment intégrer les différentes questions transversales qui étaient abordées individuellement par les groupes de travail ?

19. Selon un représentant, le point 2) soulevé par Le Fonctionnaire chargé du développement durable à l'Unité de coordination était effectivement l'impression qui ressortait de la lecture de la section du document sur les travaux des groupes de travail : chacun d'eux travaillait « dans son coin » avec le CAR qui le pilotait, sans qu'il y ait cette intégration qui était la nécessité mise partout en relief par la SMDD. Au début de la CMDD et dès sa première réunion à Rabat en 1996, Il avait été décidé de créer des groupes de travail thématiques avec des gestionnaires de tâches (un pays généralement) et des Centres supports techniques, ce qui paraissait plus rationnel. Ensuite, ce qui était patent, c'était l'absence de suivi de la mise en œuvre des recommandations adoptées, par exemple au moyen de rapports, comme la proposition en avait été souvent faite. Enfin, s'arrêter aux recommandations était délaisser l'aspect mise en œuvre, sans examiner par exemple les moyens financiers et de coopération nécessaires, la coordination Nord-Sud. Un autre membre s'est rangé à cet avis. L'on a en outre préconisé la création de groupes de travail à un niveau supérieur, en prenant pour exemple le changement climatique qui devrait être traité dans tous ses aspects contributeurs comme l'énergie, les transports, l'agriculture, le tourisme ainsi que d'autres aspects transversaux comme la biodiversité, la séquestration du carbone, la consommation et la production durables. Un quatrième représentant a souhaité reprendre ces observations pour les appliquer au Comité directeur lui-même, lequel devrait veiller à intégrer ses travaux avec ceux des groupes de travail et de la Commission, d'autant que la tenue d'une réunion de la CMDD tous les deux ans lui créait davantage d'obligations pour maintenir la continuité dans les intersessions.

20. Le Coordonnateur du PAM a relevé « l'impression » dont venait de faire part le premier orateur de ce débat pour dire qu'à son avis c'était beaucoup plus que cela, c'était la réalité même : les composantes du PAM ne travaillaient pas en synergie et il fallait s'attaquer franchement à ce problème, surtout à un tournant du PAM où l'adoption de l'approche écosystémique, celle du Protocole GIZC et la création du Comité exécutif de coordination exigeaient un surcroît d'intégration à tous les niveaux. Le Plan Bleu, par exemple, faisait un excellent travail sur les indicateurs, sur le tourisme durable et ses autres thèmes en général, mais ce travail ne prendrait tout son sens que si y étaient associés les autres composantes et partenaires et s'il perdait son caractère exclusif. Le Secrétariat souscrivait donc pleinement aux recommandations qui venaient d'être faites par le Comité et qui consistaient d'ailleurs à revenir à la finalité première des groupes de travail, dont ceux-ci s'étaient éloignés au fil du temps par un glissement insidieux au profit des CAR. Il incombait à la Commission de se réapproprier les groupes de travail, de décider elle-même de leur création et de leurs thèmes, de convenir des gestionnaires de tâches, comme le prévoyaient d'ailleurs ses textes constitutifs. Le développement durable était d'abord une question de dialogue, de compromis, d'éclairage mutuel entre les regards, ce n'était pas la seule responsabilité d'une unité technique ni de spécialistes travaillant en vase clos. Les groupes de travail avaient vocation à retrouver cet esprit -là.

21. À l'issue du débat, le Coordonnateur a remercié les membres du Comité de leurs contributions qui allaient permettre d'étoffer un ensemble de conclusions utiles pour l'évolution future des groupes de travail.

Point 2. Développements intervenus depuis la dernière réunion de la CMDD

2.1 Réunion des Parties contractantes à Almeria

2.2.1 Décision IG 17/4 : Document sur la gouvernance

22. Le Coordonnateur du PAM a informé la réunion des décisions adoptées par les Parties contractantes à Almeria avec la section du Document sur la gouvernance consacrée au nouveau mandat de la CMDD. Les modifications consistaient, pour l'essentiel, à actualiser certaines des missions assignées à la Commission (comme de coordonner la rédaction périodique du rapport sur l'état d'application de ses recommandations) et à élargir sa composition en y faisant entrer trois nouvelles catégories : la communauté scientifique, les OIG actives dans le domaine du développement durable et des experts éminents sur des thèmes inscrits au programme de travail et/ou à l'ordre du jour de la réunion de la CMDD. La section pertinente du Document sur la gouvernance avait été annexée au rapport d'avancement du Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations. Les décisions des Parties contractantes n'étaient évidemment pas à discuter, mais le Comité souhaiterait peut-être donner son avis sur les implications qu'elles pourraient avoir pour les travaux de la Commission, voire certains réaménagements de son règlement intérieur

23. De plus, par sa Décision 17/4 sur la gouvernance, la réunion des Parties demandait au Secrétariat de proposer au Bureau des Parties contractantes, pour approbation et après consultation préalable des Points focaux du PAM et des membres de la CMDD, les critères et procédures de sélection des membres de la CMDD représentant les trois nouvelles catégories admises à y siéger. Le Secrétariat souhaitait donc obtenir du Comité directeur ses vues sur le projet de critères et de méthode de désignation approuvé par la première réunion du Comité exécutif de coordination en février 2008, afin qu'il en fasse part au Bureau des Parties contractantes lorsque celui-ci serait saisi du projet pour approbation à sa prochaine réunion.

24. Lors du débat qui s'est engagé sur ce point, il a été demandé au Secrétariat de préciser la définition des OIG, d'intégrer plus clairement les milieux universitaires dans la notion de communauté scientifique. À deux membres qui réclamaient une représentation plus large des acteurs socio-économiques et des experts éminents au sein de la CMDD, il a été répondu que la composition avait été officiellement adoptée par les Parties et qu'il n'était donc pas question d'y revenir mais que, par contre, le projet de critères et de mode de désignation des trois nouvelles catégories pouvait être remanié si nécessaire, sous réserve de l'approbation du Bureau. À ce propos, des membres ont estimé que l'origine méditerranéenne des experts ne devait pas être un critère absolu, car il pouvait se trouver d'excellents spécialistes d'une question intéressant la Méditerranée dans des pays hors PAM. Un autre membre a objecté que l'origine méditerranéenne de tous les membres devait être requise, car en l'occurrence on parlait bien des experts éminents comme de membres de la CMDD. Par contre, rien n'empêchait d'inviter à une session de la Commission, comme on l'avait fait dans le passé, en qualité d'observateurs ou de conférenciers liminaires, des experts ou des institutions de renom provenant de l'extérieur de la région. Il a été convenu en outre que, s'agissant des critères spécifiques pour la communauté scientifique, il ne fallait pas limiter les champs de compétence au programme de travail de la CMDD et aux sept domaines d'action prioritaires de la SMDD, car c'était la vocation de la CMDD d'être ouverte à des questions dépassant la sphère du PAM et de la Convention, surtout à une époque où de nouveaux problèmes et enjeux surgissaient sans cesse et parfois dans l'urgence.

25. En venant aux implications des modifications du mandat adoptes à Almeria, il a été souligné que la période intersessions étant maintenant de deux ans, cette longue durée exigeait que les membres ne perdent pas le contact entre eux et que les groupes de travail restent actifs et vigilants dans le traitement de leurs thèmes. Le Comité directeur avait donc à jouer, à cet égard, un rôle accru de suivi et d'orientation, même en dehors de ses propres réunions, car il était garant, en concertation avec le Secrétariat, de la continuité du travail de la CMDD.

26. La question du manque d'intérêt de la société civile – acteurs socio-économiques et collectivités locales avant tout – à l'égard de la CMDD, constaté depuis l'origine, ayant été à nouveau soulevée, un intervenant a estimé que cette indifférence s'expliquait par le fait que les travaux de la Commission ne répondaient aux attentes très concrètes de ces secteurs d'opinion. Le monde de l'entreprise, par exemple, ne pouvait se contenter de recommandations d'ordre politique et stratégique, mais cherchait des solutions pratiques aux défis que représentaient pour lui protection de l'environnement et durabilité, par exemple dans le cadre d'actions pilotes sur le terrain. C'était donc dans ce sens qu'il fallait orienter le travail de la Commission si l'on voulait attirer ces secteurs.

27. Le Secrétariat a souscrit à cette observation, tout en rappelant que des efforts de cette nature avaient déjà été faits à l'occasion de plusieurs thèmes traités par la Commission. Ainsi, le thème du tourisme durable avait donné lieu à des sessions et des ateliers associant les acteurs les plus directement concernés comme les hôteliers, les voyagistes et les collectivités locales de villes et sites touristiques.

2.1.2 Recommandations de la douzième réunion de la CMDD

28. Le Comité a été saisi par le Secrétariat du document d'information UNEP (DEPI) MED WG 327/Inf 4 contenant les recommandations de la CMDD adoptées à Almeria. Les vues et propositions des membres étaient sollicitées pour que la Commission puisse s'impliquer davantage dans leur application.

29. Un intervenant a estimé que, de cette question de la mise en œuvre déjà évoquée précédemment, dépendait la survie même de la CMDD, car des recommandations restant toujours lettre morte au fond d'un tiroir mettraient à la longue en cause l'utilité des travaux entrepris. L'une des solutions, à son avis, consisterait pour la CMDD à fournir aux pays une expertise pour les aider à intégrer un thème - comme celui de l'énergie - dans leurs différents secteurs, puis, sur la base de cette expertise, à organiser des réunions de décideurs et autres parties prenantes, et à participer à l'évaluation des résultats du processus mis en œuvre. Un autre membre a proposé que les recommandations soit ciblées, autrement dit assorties de la fixation d'objectifs chiffrés – par exemple, tant pour cent d'énergies renouvelables à un horizon donné avec tel montant d'investissement – pour offrir une base pratique à la mise en œuvre et à son évaluation. Un autre intervenant a mis cette proposition en relation avec le recours aux indicateurs, un outil également essentiel pour faire avancer l'application et l'évaluation et pour lequel le PAM, par l'entremise du Plan Bleu, avait déjà réalisé un travail méritoire. Enfin, il a été considéré que, des objectifs trop précis pouvant paraître trop contraignants et généraux à des pays se trouvant à des stades différents de développement et de disponibilité en ressources humaines et financières, il convenait d'envisager aussi l'option qui consisterait à engager dans un ou plusieurs d'entre eux des actions pilotes sur des thèmes spécifiques que la CMDD accompagnerait et suivrait.

2.1.3 Plan de mise en œuvre de la SMDD

30. Le Comité a été saisi par le Secrétariat du document d'information UNEP (DEPI)/MED WG.327/Inf.5 contenant le plan de mise en œuvre de la SMDD adopté à Almeria. Les vues et propositions des membres étaient sollicitées sur les outils de mise en œuvre de la SMDD autres que les groupes de travail et sur le rôle que la CMDD pourrait jouer dans les différentes orientations stratégiques de la SMDD. Le Fonctionnaire chargé du développement durable à l'Unité de coordination a fait observer à ce sujet que la SMDD, délibérément, n'abordait pas certaines problématiques de la Méditerranée – comme les pêches ou les migrations, qui se rapportaient directement au développement durable, mais sortaient du domaine du PAM et de la Convention. La Commission pouvait-elle les aborder?

31. Il été convenu que, sur le premier point, au cours des discussions précédentes, le Comité directeur avait déjà appelé l'attention sur l'intérêt des actions pilotes au niveau sous-régional ou local, ou des actions de démonstration menées dans un pays pour le profit d'autres pays. S'agissant des problématiques hors PAM, l'on ne pouvait aussi que répéter que la Commission devait être ouverte à toutes les questions. Elle l'avait prouvé dans le passé en abordant par exemple l'agriculture et le développement rural, la gestion et la prévention des risques naturels. Des CAR traitaient certains thèmes de cet ordre. Ainsi le CAR/ASP étudiait la question des ASP dans les zones de haute mer situées hors de la juridiction nationale, et par ricochet des droits de pêche. Il pouvait par conséquent être plus facile d'apporter à la Commission un thème très spécifique traité par tel ou tel CAR. Mais ce qui manquait était un mécanisme qui permettait d'introduire de tels thèmes dont l'actualité se manifestait parfois de façon impromptue et urgente. Une fois encore, avec l'allongement à deux ans de la période intersessions, il revenait au Comité, avec sa manœuvrabilité et tous les moyens à sa disposition –réunions, courrier électronique - de prendre le relais, maintenir le contact, ajuster les travaux des groupes de travail et proposer pour la prochaine réunion de la CMDD des problématiques inédites par rapport au programme de travail officiellement approuvé.

2.1.4 Déclaration d'Almeria

32. Le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur la Déclaration d'Almeria qui était annexée à l'ordre du jour annoté de la réunion. Cette Déclaration contenait des décisions très importantes des ministres et chefs de délégation de la Quinzième réunion des Parties contractantes. À titre illustratif, le Coordonnateur du MED POL a indiqué que la Déclaration demandait d'établir un cadre d'évaluation des risques et de traiter les questions de responsabilité en cas de stockage des flux de dioxyde de carbone (séquestration du carbone) dans les formations géologiques du sous-sol marin de la Méditerranée. Le MED POL avait été approché par une Partie contractante qui s'était engagée à mener cette étude – probablement avant la fin de l'année – et qui pourrait aboutir à la nécessité d'amender le Protocole « immersions ». Les vues des membres du Comité étaient donc sollicitées sur le rôle que pourrait jouer la CMDD pour appliquer d'autres décisions de la Déclaration.

33. Deux membres ont relevé que la question de la séquestration du carbone était très controversée et qu'une directive de la CE allait y être consacrée. Un autre membre a estimé que la question du changement climatique en Méditerranée, au cœur de la Déclaration et déjà traitée par la CMDD en relation avec l'énergie et les transports, pourrait faire l'objet d'un groupe de travail qui serait consacré aux autres aspects mentionnés dans la Déclaration: espèces et

habitats sensibles aux changements des divers scénarios climatiques du GIEC, valeur économique des produits et services des écosystèmes marins en rapport avec les bouleversements du changement climatique.

34. Le Secrétariat a précisé que la Partie qui allait entreprendre l'évaluation des risques était membre de l'UE et qu'elle travaillerait donc en harmonie avec la CE. Pour la question de la biodiversité et du changement climatique, le CAR/ASP menait une étude et avait fait une présentation à la récente Conférence de Bonn sur la Convention CBD.

2.2 Développements en dehors du système du PAM

2.2.1 Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée

35. M. Antoine-Tristan Mocolnikar, responsable des questions environnement et développement durable à la présidence de la République française, a exposé l'initiative prise par son pays concernant l'« Union pour la Méditerranée » (UPM). Cette initiative résultait désormais d'un compromis conclu en mars 2008 entre la présidence française et la chancellerie allemande et comportait un processus politique paritaire au niveau de tous les chefs d'État et de gouvernement qui s'y trouveraient sur un pied d'égalité - à savoir ceux des pays de l'UE et ceux des pays de la zone géographique méditerranéenne - et un ensemble de projets concrets très opérationnels où le développement durable serait un des thèmes phares. Le sommet des chefs d'État était prévu pour le 13 juillet 2008, autrement dit alors que la France assumerait la présidence tournante de l'UE. Le Coordonnateur du PAM était invité à ce sommet, tout comme d'autres représentants d'agences des Nations Unies, organisations internationales et intergouvernementales. L'Union pour la Méditerranée avait pour intitulé provisoire : « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », ce qui traduisait que l'acquis d'EuroMED serait gardé et intégré dans la nouvelle entité. Le contenu et le cadre institutionnel de l'UPM étaient pour le moment à prendre au conditionnel et restaient flous puisque il incomberait précisément au sommet du 13 juillet de se prononcer. Des négociations étaient en cours et tout évoluait de jour en jour, comme les projets de déclaration. En tout état de cause, la France était absolument résolue à ce que, dans le cadre de l'UMP, les instances et les instruments juridiques mis en place par la Convention de Barcelone et le PAM depuis 1975 – notamment la SMDD, qu'elle jugeait remarquable - soient valorisés au maximum. Ainsi, certains programmes, comme le MED POL pour la dépollution ou le CAR de Split pour la gestion intégrée du littoral seraient dynamisés et recevraient éventuellement à cet effet des ressources substantielles. Dans l'esprit de l'exécutif français, il était exclu que le Secrétariat de l'UPM se substitue au Secrétariat du PAM/Convention de Barcelone, le premier étant essentiellement un Secrétariat politique au service des chefs d'État et de gouvernement.

36. M. Molcinikar a exposé succinctement les principaux projets que la France souhaitait impulser en faveur de l'environnement et du développement durable en Méditerranée : dépollution de la mer, stratégie de l'eau, plan solaire, transports et autoroutes maritimes, protection du littoral, développement des réserves et aires protégées marines. Il a évoqué quelques autres pistes d'action envisagées, comme des liaisons fortes entre conventions – Barcelone et Désertification, par exemple -, et il a précisé que la stratégie de l'eau serait lancée lors d'une grande conférence à Amman en octobre 2008. Il a fait observer que plusieurs projets d'inspiration française étaient repris des domaines prioritaires de la SMDD. S'agissant du changement climatique, les sujets concernaient avant tout l'adaptation et l'atténuation, avec des prolongements qui s'inscriraient dans la perspective d'une stratégie euroafricaine du climat. Toutes observations avec des compléments ou amendements éventuels, sur le cadre qui venait

d'être tracé et les documents et projets de déclaration qui étaient mis à la disposition des participants, pourraient être adressées par écrit à l'intervenant et seraient dûment répercutées au niveau voulu.

37. Le Coordonnateur du PAM et les membres du Comité ont remercié M. Molcinikar de son exposé, en notant que cette initiative était très ambitieuse et avait le mérite, avant même son lancement officiel, de mettre la Méditerranée au premier plan de l'actualité internationale et d'engager une dynamique et un volontarisme qui pouvaient s'avérer bénéfiques pour l'environnement-développement de la région en s'appuyant sur les acquis de plus de trente années de coopération soutenue entre les États riverains. Du reste, dans leur Déclaration d'Almeria, les Parties contractantes avaient pris note de la Déclaration de Rome de décembre 2007 sur l'UPM en soulignant la nécessité de voir le processus envisagé s'appuyer notamment sur le PAM et la Convention de Barcelone, ce dont M. Molcinikar venait de donner un gage s'agissant de la volonté de son pays. .

38. M. Emilio d'Alessio, représentant de Coordinamento Agende 21 Locali Italiane, a souhaité le succès de cette initiative dans la mesure où elle pourrait être une synthèse, le point de convergence d'une multitude de structures, efforts, projets souvent dispersés. Dans trois jours se tenait justement à Marseille le premier Forum méditerranéen des autorités locales. Une déclaration serait adoptée, qui appuierait l'UPM, mais ce serait aussi l'occasion d'insister sur la nécessité d'associer à celle-ci non seulement les autorités nationales mais aussi les sociétés civiles, les collectivités locales et les autorités régionales, surtout quand il s'agissait de questions comme l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

39. M. Abdelfetah Sahibi, représentant du Maroc, a estimé que cette initiative était la bienvenue si elle augurait qu'on allait passer d'un partenariat euroméditerranéen à un véritable partenariat Nord-Sud. Dans le partenariat EuroMed, il y avait eu un volet environnemental avec un programme - le SMAP -, une dynamique et une stratégie. Avec l'UPM, il y avait eu appel à projets aux différents pays qui avaient répondu en lançant des propositions très diverses qui recoupaient en partie celles que venait d'énumérer M. Molcinikar au nom de la France. Autrement dit, on avait l'impression d'une addition, d'une juxtaposition de projets, mais sans qu'il y ait une véritable vision, un programme, une stratégie d'où découleraient ces projets. Et en matière de dépollution de la Méditerranée, il ne s'agissait pas de travailler « en synergie avec » mais tout simplement sur le socle de ce qui existait déjà (programmes nationaux MED POL, PAS et PAN, projet FEM, etc.), ce qui avait déjà été la position du Maroc quand avait été lancé Horizon 2020. Pour tous les aspects développement durable, la CMDDD devait être le réceptacle naturel du processus en voyant se dessiner enfin la possibilité d'une mise en œuvre effective de ses recommandations grâce à l'impulsion politique de l'UPM.

40. M. Civili, Coordonnateur du MED POL, tout en approuvant la position de l'orateur précédent, a fait observer qu'on ne pouvait précisément, à propos de l'UPM et du projet de dépollution, parler d'un manque de vision et de stratégie, puisque cette vision et cette stratégie existaient déjà, étayées par tous les textes importants du PAM et le cadre juridique très complet fourni par la Convention et ses Protocoles, dont les plus pertinents, comme le « tellurique », avaient été actualisés et étaient entrés en vigueur.

41. Le Fonctionnaire chargé du développement durable à l'Unité de coordination, a demandé comment la CMDDD pourrait interagir avec le processus de l'UPM de manière à ce que cette internalisation de stratégies existantes se fasse, et quels mécanismes de financement étaient

prévus. Par exemple, y aurait-il, comme on l'avait initialement annoncé, une conférence de donateurs ?

42. Pour Mme Alenka Burja, représentante de la Slovénie, il ressortait de l'exposé qui venait d'être fait que l'UPM serait essentiellement une initiative, une dynamique politiques. Dans ce cas, quelles sortes de liens formels pourraient être créés entre un système comme celui de la Convention de Barcelone et l'Union en question?

43. M. Molcinikar a indiqué que, bien évidemment, toutes ces questions n'allaient pas trouver une réponse magique le 13 juillet mais seraient réglées progressivement au fil du temps, compte tenu de la nature très diverses des statuts juridiques en jeu. Il a confirmé que, dès le départ, l'intention avait été d'exploiter les stratégies et initiatives existantes, et de créer à cette fin le forum politique de haut niveau qui pourrait établir des liens détaillés et croisés entre tous ces éléments du puzzle pour en faire un ensemble très concret et plus cohérent. S'agissant du financement, il y avait l'idée d'avoir une Agence de financement méditerranéenne, un peu sur le modèle de la FEMIP, mais pour le moment la priorité était plutôt de construire des mécanismes financiers projet par projet, de même qu'Horizon 2020 était en quelque sorte devenu la financiarisation du MED POL.

2.2.2 Application de l'initiative Horizon 2020

44. M. Civili a retracé l'historique d'Horizon 2020, initiative de la CE et du Partenariat EuroMed qui avait abouti en décembre 2006 à une déclaration et un programme complet, traduisant la volonté de conférer une impulsion nouvelle à tous les efforts existants. Elle comportait quatre volets actuellement à un stade différent de mise en œuvre, dont le plus avancé était celui intitulé « réduction de la pollution », lui-même subdivisé en projets spécifiques relatifs aux déchets municipaux, aux eaux usées urbaines et aux émissions industrielles. Deux autres volets étaient : « renforcement des capacités » et « recherche », encore peu développés. Le quatrième, « examen et suivi », dans lequel le MED POL et les CAR étaient activement impliqués, incluait la création d'un tableau de bord destiné à mesurer les progrès accomplis et la mise en place d'un comité de pilotage. La responsabilité du volet réduction de la pollution avait été confiée à la BEI afin qu'elle identifie des projets bancables avec le concours du MED POL grâce à ses données, sur la base des plans d'action nationaux (PAN) et cela dans le cadre d'un large processus participatif. Les dossiers techniques étaient prêts, les projets identifiés comme bancables se montaient à 44, et les négociations se poursuivaient sur le financement pour que les pays éligibles puissent bénéficier de prêts ou d'autres outils avantageux.

45. M. Mifsud a insisté sur la pertinence d'Horizon 2020 au regard de la CMDD et de la SMDD. De fait, lors de l'élaboration de la SMDD, cette dernière anticipait que « la Stratégie pourrait faciliter la mise en œuvre de l'objectif lancé par l'UE de "dépolluer" la Méditerranée ». Ainsi avait été mise en évidence l'importance des travaux menés depuis des années par le MED POL et le PAM avec les programmes nationaux de surveillance, l'élaboration du PAS et des PAN, et les prolongements de grande ampleur que leur apportaient aujourd'hui le Partenariat FEM et le projet d'UPM.

46. En réponse à trois membres du Comité, le Coordonnateur du MED POL a apporté plusieurs précisions. Le travail technique réalisé par le MED POL avec les consultants de la BEI lors de visites conjointes aux pays était achevé. Sur les 44 projets identifiés comme bancables, seuls deux par pays seraient approximativement retenus et porteraient principalement sur les déchets municipaux et les émissions industrielles, soit une dizaine total. Les projets bancables

n'étaient pas assortis d'études de faisabilité, mais certaines de celles-ci avaient déjà été effectuées lors du premier projet FEM et ne seraient donc pas à entreprendre de nouveau.

47. Un représentant a estimé, au vu de ce qui s'était passé dans son pays, que le financement des projets dits bancables n'était pas encore clair et se ramenait finalement des crédits avec bonification d'intérêt. Le problème était d'avoir des formules plus attrayantes auprès d'autres donateurs. C'est cette « bancabilité » des projets qui semblait à ce jour le caractère le plus saillant, alors qu'il aurait fallu assurer en même temps un contexte d'appui politique, législatif, de renforcement des capacités. Quant au lien à établir entre la CMDD et Horizon 2020, compte tenu de l'aspect très technique de la dépollution de la mer, on pourrait imaginer d'intégrer celle-ci dans un groupe de travail sur un thème élargi – comme la GIZC - qui permettrait d'aborder des problèmes connexes comme la réutilisation de l'eau pour l'agriculture, le changement climatique, etc.

48. Selon Mme Tatjana Hema, administratrice de programme à l'Unité MED, certes le lien direct avec la CMDD de la dépollution était que cette dernière contribuait au développement durable, mais le moyen le plus sûr de le concrétiser était d'intégrer les projets techniques d'Horizon 2020 dans les stratégies nationales de développement durable établies sur la base des PAN dans la plupart des pays.

49. M. Civili a estimé qu'on ne pouvait réduire le volet dépollution de l'Initiative 2020 à la bancabilité des projets, car tous les aspects complémentaires dont on venait de mentionner l'absence étaient pris en compte dans le Projet FEM en fonction de priorités établies par les pays eux-mêmes dans leurs PAN respectifs.

50. Mme Virginie Hart, Partenariat FEM, a estimé qu'on pourrait associer la CMDD au volet examen et suivi d'Horizon 2020, et cela en recourant aux indicateurs de développement durable mis au point dans le cadre de la Commission. Le Secrétariat a ajouté que, sur ce point, dans les pays ayant un ou deux projets 2020, les représentants de ces pays siégeant à la CMDD pourraient prendre contact avec les institutions chargées de l'exécution de ces projets. D'une manière plus générale, il fallait à tous les niveaux voir où l'on pouvait nouer des contacts en vue de synergies.

2.2.3 *Partenariat stratégique FEM*

51. Mme Virginie Hart, Gestionnaire de tâches Eaux internationales de la Division PNUE du FEM, a présenté le Projet FEM de « Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée », qui avait achevé sa phase de préparation et été approuvé par le Conseil du FEM. Il était destiné aux pays méditerranéens éligibles au FEM. Exécuté par le PNUE et la Banque mondiale, cofinancé par le FEM, il associait de nombreuses organisations qualifiées, institutions internationales de financement et des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Le Partenariat était destiné à avoir un effet de levier sur les réformes politiques/juridiques/institutionnelles ainsi que sur les investissements additionnels permettant d'enrayer la dégradation du bassin de la mer Méditerranéenne avec ses habitats côtiers et ses ressources biologiques marines, et cela dans les secteurs prioritaires recensés dans le PAS MED, le PAS BIO et les PAN, et il devait aussi préparer le terrain à l'application du nouveau Protocole GIZC. Il comprenait deux volets complémentaires: une Composante régionale: "Mise en œuvre d'interventions convenues pour la protection des ressources environnementales de la mer Méditerranée et de ses zones côtières", pilotée par le PNUE et exécutée par le PAM/PNUE;

et un “Fonds d’investissement pour le Partenariat du grand écosystème marin de la mer Méditerranée”, piloté par la Banque mondiale.

52. Mme Hart a ensuite abordé les thèmes et activités que le Partenariat stratégique partageait avec des domaines prioritaires de la SMDD et des groupes de travail de la CMDD tels que « gestion des ressources en eau », « énergie et climat », « agriculture et développement rural », « tourisme durable », « GIZC ». Il convenait donc d’envisager comment le Projet FEM contribuerait à la mise en œuvre des recommandations de la CMDD, d’analyser toutes les conventions et initiatives relatives à chaque groupe de travail de la Commission, et d’instaurer un dialogue entre les groupes de travail et les agences d’exécution du Projet FEM afin d’assurer l’harmonisation des résultats et de recenser les besoins futurs et les lacunes.

53. Après avoir indiqué qu’il s’agirait là d’un projet sans précédent pour la région, associant de multiples partenaires, avec un budget global, cofinancement compris, qui pourrait dépasser les 250 millions de dollars, le Coordonnateur du PAM a annoncé en outre la mise en place d’une Unité de gestion du Projet qui serait spécialement chargée de la mise en œuvre de la Composante régionale, avec le recrutement de trois personnes à l’Unité MED. Un accord devait intervenir à ce sujet entre le PAM/PNUE et le Siège du PNUE à Nairobi.

54. Au cours du débat qui s’est engagé, l’accent a été mis sur la nécessité d’encourager et d’attirer les entreprises à s’engager dans le Partenariat, par exemple au moyen d’actions de démonstration de ce que peut gagner une industrie avec la production propre ou des économies d’eau et d’énergie. L’on s’est aussi interrogé sur l’absence d’activités concernant la qualité de l’air dans les agglomérations urbaines.

55. Mme Hart a indiqué que, dès l’origine, le Projet avait tenu compte de l’importance du secteur privé, et cela à de nombreux niveaux et dans plusieurs domaines – par exemple avec le concours de l’ONUDI pour le transfert des meilleures technologies disponibles ou du MED POL pour l’action concernant les POP. Le secteur privé était également associé à l’information et à la communication sur le Projet à travers l’INFO/CAR et à la réplication d’actions de démonstration. La CMDD pourrait avoir à jouer un rôle essentiel du fait des représentants des grands groupes qui y siégeaient, et la désignation de Points focaux du FEM permettrait de nouer au niveau des pays des contacts avec les divers Points focaux du PAM et les membres de la CMDD.

56. S’agissant de la qualité de l’air, si aucune activité n’était prévue sur ce sujet effectivement important, le Coordonnateur du MED POL a rappelé que, en raison de sa vocation marine première, le PAM avait depuis longtemps privilégié un aspect de cette question en favorisant des études des flux de pollution atteignant la mer Méditerranée par la voie atmosphérique.

Point 3. Programme de travail 2008-2009 et feuille de route pour la prochaine réunion de la CMDD

57. Le Coordonnateur du PAM a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG. 327/Inf.8 contenant le programme de travail et le budget 2008-2009 de la CMDD, tels qu’approuvés par les Parties contractantes à Almeria. Ce programme pouvait paraître assez modeste, d’une part en raison des contraintes de financement, mais aussi parce qu’une partie des crédits affectés aux activités figurait aux lignes budgétaires des différents CAR pour la mise en œuvre de la SMDD ou pour l’organisation de réunions ou ateliers en rapport avec des thèmes des groupes de travail.

58. Le Fonctionnaire chargé du développement durable à l'Unité de coordination a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG 327/Inf.10 « Préparation de la treizième réunion de la CMDD : éléments d'une feuille de route » et a détaillé certaines des activités prévues.

59. Un représentant a demandé que la feuille de route soit complète, autrement dit qu'elle comprenne aussi, en dehors des activités menées par le Secrétariat, toutes les activités menées par les CAR et autres composantes au titre de la CMDD et de la SMDD. Il faudrait décider également comment on allait préparer, pour la prochaine réunion de la CMDD, les activités proposées par la présente réunion du Comité directeur. Un autre membre a souhaité que, à la prochaine réunion de la Commission, il soit proposé une action pilote concrète dont les résultats serviraient de démonstration, par exemple, dans un pays du Maghreb, un centre de production d'énergie solaire photovoltaïque, ou encore, dans une ville importante du Sud, un programme de mobilité durable, et cela en rapport direct avec le thème du changement climatique. De même, un rapport sur l'état de l'environnement dans les différents pays méditerranéens serait utile pour éclairer la réunion de la Commission sur les progrès réalisés et permettre des comparaisons. Enfin, il a été à nouveau proposé que les membres du Comité directeur, entre leurs réunions, communiquent plus fréquemment dans la mesure de leurs possibilités techniques.

60. Le Secrétariat a admis la validité de ces propositions ou de ces inflexions, tout en indiquant qu'il devait veiller, pour les prendre en compte avant la prochaine réunion, à ce qu'elles restent dans les limites du programme et du budget de la CMDD approuvés à Almeria, et qu'elles nécessiteraient de faire appel, surtout quand il s'agissait d'aspects très spécifiques du changement climatique, à une expertise extérieure.

61. En réponse à un représentant qui demandait que, pour que le Secrétariat soit le premier à donner l'exemple, l'Unité MED et le PAM, plus généralement, adoptent un mode de gestion domestique basé sur des critères écologiques (achat de fournitures, produits d'entretien verts, papier recyclé, économies d'énergie, etc.), le Coordonnateur a répondu que le PAM suivait étroitement à cet égard les instructions données par le PNUE/Nairobi à tous ses centres et programmes.

Point 4. Considérations pour la préparation de la prochaine réunion de la CMDD

62. Le Coordonnateur du PAM a expliqué que cet élément de l'ordre du jour visait à engager entre les membres du Comité directeur et le Secrétariat un débat ouvert et général sur les éléments de la prochaine réunion de la CMDD afin que celle-ci soit vivante, bien structurée et s'articule sur des questions du développement durable qui soient essentielles et au cœur de l'actualité. Il serait utile, à cet effet, de déterminer le thème structurant de la prochaine réunion. Ce pouvait être le changement climatique, dont les délibérations de la présente réunion avait montré qu'il figurait parmi les principales préoccupations du Comité. À cet égard, le document UNEP(DEPI)/MED WG.327/Inf.11 proposait les éléments d'un débat.

63. Le débat a permis de dégager un consensus sur les points suivants. Sur la forme même de la réunion, les propositions du Secrétariat dans son rapport d'avancement ont été acceptées comme tout à fait rationnelles - regroupement des présentations des CAR en une présentation unique, association plus étroite des acteurs locaux et du monde de l'entreprise, promotion d'une plateforme interorganisations, etc. Au niveau des Parties, il a été recommandé d'inciter celles-ci à étendre leur représentation à d'autres ministères que celui de l'environnement qui étaient

également fortement impliqués dans le développement durable (transports, économie, finances, tourisme, énergie, travail).

64. Le changement climatique devait être le thème central de la prochaine réunion. . Mais comme il avait déjà été celui de la dernière réunion de la CMDD et de la réunion des Parties à Almeria, il fallait l'approfondir et le focaliser sur son aspect qui intéressait sans conteste le plus les pays méditerranéens : l'adaptation. Et il fallait le relier aux aspects qui avaient déjà été abordés dans le cadre des groupes thématiques et aux problématiques transversales connexes. Il fallait donc effectuer sur ce thème un travail préparatoire sérieux pour la prochaine réunion, un travail qui devait être celui de la Commission elle-même en liaison avec le Secrétariat et le Comité directeur. À cette fin, il était proposé de le confier à une équipe spéciale, une « task force » constituée sur une base bénévole, peu nombreuse mais suffisamment représentative des diverses catégories de la CMDD. Enfin, le Comité directeur a souligné que le travail préparatoire et la prochaine réunion de la CMDD devraient s'inscrire dans la perspective de la conférence mondiale cruciale qui allait se tenir quelques mois plus tard à Copenhague, en décembre 2009, pour conclure le nouvel accord sur les réductions de CO₂ qui prendrait le relais du Protocole de Kyoto venant à expiration en 2012. Il serait bon que la CMDD saisisse l'occasion de cette conférence pour y présenter une communication synthétisant la position des pays méditerranéens sur une question qui les concernait au premier chef.

65. M. Mifsud a pris note des propositions du Comité directeur. Il a indiqué que, pour la constitution de la « task force » et la méthode à suivre, le Secrétariat viendrait en contact, à un stade ultérieur, avec les membres de la Commission, et que les membres du Comité directeur qui le souhaitaient pouvaient évidemment y participer aussi et le faire connaître. Selon lui, ce travail préparatoire de la Commission ne devait pas exclure le concours d'une expertise extérieure, comme celle du PNUE ou d'autres organisations qui avaient déjà mené des travaux de référence dans le domaine du changement climatique. Pour l'organisation de la prochaine réunion, des discussions étaient en cours avec un pays, mais si elles n'aboutissaient pas, la douzième CMDD pourrait aussi bien se tenir à Athènes. Les dates et le lieu de la réunion seraient naturellement fixés en fonction du pays hôte.

66. Avec l'assentiment des participants, il a été décidé que le projet des résultats de la présente réunion, établi par le Secrétariat, serait complété pour tenir compte des dernières délibérations, et qu'il serait adressé aux membres du Comité pour examen, modifications éventuelles et approbation. En outre, le projet de rapport de la réunion leur serait aussi adressé à un stade ultérieur. Les résultats de la présente réunion, tel qu'approuvé par le Comité directeur, est reproduit à l'annexe IV du présent rapport.

Clôture de la réunion

67. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 20 juin 2008 à 12h30.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS
LIST OF PARTICIPANTS****MCSD Steering Committee members****BOSNIA & HERZEGOVINA****MR. TARIK KUPUSOVIC**

Special Advisor to the Minister
Ministry of Physical Planning and Environment
Hydro Engineering Institute
Box 405, S. Tomica,1
71000 Sarajevo, Bosnia and Herzegovina
Tel/Fax: 387 33 207949
Fax: 387 33 212 466
Email: heis@heis.com.ba
E-mail: tarik.kupusovic@heis.com.ba

E-mail: sahibi@environment.gov.ma,
sahibi@minenv.gov.ma, asahibi@hotmail.com

SLOVENIA**MS. ALENKA BURJA**

Undersecretary
Department of Environmental policy, Environment
Directorate
Ministry of the Environment and Spatial Planning
Dunajska 48, 1000 Ljubljana, Slovenia
Phone: +386 1 4787 383
Fax: +386 1 4787 421
GSM: + 386 41 943 358
E-mail: Alenka.Burja@gov.si

**COORDINAMENTO AGENDE 21 LOCALI
ITALIANE****MR. EMILIO D'ALESSIO**

Presidente della Associazione Agende
21 Locali Italiane
Comune di Ancona
Piazza 24 Maggio, 1
I-60124 ANCONA
Tel: 0039 071 222 2433
Fax 0039 071 222 2676
E-mail: emilio.dalessio@comune.ancona.it

**UNION MÉDITERRANÉENNE DES
CONFÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES –
UMCE-BUSINESSMED****MS. KHADIJA GHANEM**

Co-ordinator
Committee of the Environment and Sustainable
Development
2, rue Hadhrumet Notre Dame- Belvédère 1002 -
Tunis -Tunisia
Tel: + 216 71 280 177
Fax: + 216 71 281 495
E-mail: k.ghanem@umce-med.org

**LEGAMBIENTE- LEAGUE FOR THE
ENVIRONMENT****MR. LUCA STASI**

Policy Officer
International Department
Via Salaria 403 - 00199 Roma, Italy
Tel: 390686268329
Fax: 390686218474
E-mail: l.stasi@legambiente.eu

TURKEY**MR. UFUK KUCUKAY**

Head of Section
Foreign Relations & EU Department
Ministry of Environment and Forestry
Tel:+90 312 207 5403
Fax:+90 312 207 5454
E-mail: ukucukay@cevreorman.gov.tr

MOROCCO**MR. ABDEL FETAH SAHIBI**

Chef de la Division de la coopération internationale
Ministère de l'Énergie, des Mines de l'Eau et de
l'Environnement
Secrétariat d'État chargé de l'Eau et de
l'Environnement
Direction du Partenariat, de la Communication et de
la Coopération
4 place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Amir- Agdal, Rabat, Maroc
Tel.: +212 37 772662
Mob.:+212 69780586
Fax: +212 37 772640

MS.GULSUN YESILHUYUK

City Planner
Foreign Relations & EU Department
Ministry of Environment and Forestry
Tel:(90)312-207 5387
Fax:(90)312-207 5454
E-mail: yesilhuyuk@yahoo.com

Sogutozu Caddesi No.14/E
Bastepe, Ankara, Turkey

OBSERVERS

MEDITERRANEAN UNION

MR ANTOINE-TRISTAN MOCILNIKAR

Mission Union pour la Méditerranée

Présidence de la République

55, rue Faubourg

St Honoré, 75008 Paris, France

Tel.: +33 1 48362723

Fax: + 33 1 42661093

E-mail: Antoine-tristan.mocilnikar@um-elysee.fr

UNEP/GEF

MS. VIRGINIE HART

Task Manager, International Waters

UNEP Division of GEF Coordination

48, Vas. Konstantinou, P.O. Box 18019

11610 Athens, Greece

Tel: ++30 210 7273122

E-mail: virginie.hart@unep.org

COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

MR. PAUL MIFSUD

Coordinator

Tel: 302107273101

E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

MR. F. SAVERIO CIVILI

MED POL Coordinator

Tel: 302107273106

E-mail: fscivili@unepmap.gr

MS. TATJANA HEMA

Programme Officer

Tel: 302107273115

E-mail: thema@unepmap.gr

MR. PHILIPPE ALIROL

Sustainable Development Officer

Tel: 302107273149

E-mail: p.alirol@unepmap.gr

Coordinating Unit for the

Mediterranean Action Plan

48, Vassileos Konstantinou Avenue

P. O. Box 18019

116 10 Athens, Greece

Fax: 30210 7253196-7

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ
de la douzième réunion du Comité directeur de la CMDD avec les questions importantes éventuelles (en caractères italiques) et les résultats escomptés (en caractères gras)

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Président du Comité directeur de la CMDD et le Coordonnateur du PAM/PNUE ouvriront la réunion

Le projet d'ordre du jour sera proposé à la réunion pour adoption

Exposé liminaire du Coordonnateur

- Résumé du Rapport d'avancement du Secrétariat

Après avoir présenté le rapport du Secrétariat, le Coordonnateur informera le Comité directeur des décisions du Comité exécutif de coordination (CEC) et de sa récente participation à la 16^e réunion de la CDD-ONU. Les membres du Comité directeur examineront les questions suivantes:

- *Comment la CMDD peut-elle développer des interactions plus solides avec la CDD-ONU en termes de programme, activités et échange d'informations etc?*

Résultats: principes stratégiques, éléments et critères pour orienter et évaluer le fonctionnement et le programme de travail de la CMDD

1. Rapport d'avancement sur les activités de la CMDD

1.1. Appui au processus politique au niveau national (Fonctionnaire chargé du développement durable)

1.1.1. Appui aux SNDD

1.1.2. Activités pilotes: Stratégie insulaire de développement durable

Après la présentation, le Comité directeur sera invité à répondre aux questions suivantes:

- *Comment les activités menées au niveau national, telles que l'appui aux SNDD et SIDD, pourraient-elles être appuyées par la CMDD et, plus largement, par les autres éléments du système du PAM?*
- *Comment les membres de la CMDD et le Comité directeur peuvent-ils contribuer à rehausser le profil des SNDD dans les pays concernés?*
- *Quelles autres activités pilotes pourraient-elles être envisagées au niveau des pays et quelles pourraient en être les modalités d'exécution?*

1.2. Progrès accomplis par les composantes du PAM dans le cadre des activités liées à la CMDD (Secrétariat)

À l'issue de la présentation, le Comité directeur sera invité à répondre aux questions suivantes:

- *Comment le concept, la composition et le fonctionnement des groupes de travail peuvent-ils être améliorés pour accroître l'efficacité de l'appui fourni par le PAM à la SMDD et à sa mise en œuvre?*
- *En particulier, comment les groupes de travail et les actions pilotes peuvent-ils aider à accroître les capacités des pays à prendre des mesures politiques et à engager des actions en vue de remplir leurs engagements aux niveaux régional (par ex., la Convention de Barcelone et ses Protocoles) et international (engagements pris au titre de divers accords environnementaux multilatéraux, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en particulier)?*
- *Comment favoriser les interactions et les synergies entre les travaux de la CMDD et les activités des différentes composantes du PAM?*

Remarque: Sur les deux premiers points, une "Note d'orientation sur les groupes de travail" offre davantage d'éléments pour étayer le débat.

Résultats: principes stratégiques, éléments et critères pour orienter et évaluer le fonctionnement et les activités de la CMDD

2. Développements intervenus depuis la dernière réunion de la CMDD (Secrétariat)

2.1. Réunion des Parties contractantes à Almeria

2.1.1. Décision IG 17/4: Document sur la gouvernance

a) Mandat de la CMDD

Sur la base du nouveau mandat de la CMDD, le Comité directeur examinera les éventuels aménagements - groupes de travail et/ou autres moyens - et activités qui sont nécessaires pour permettre à la Commission de remplir ses missions, à savoir : i) aider à adopter et à appliquer des politiques de développement durable; ii) suivre l'application de la SMDD; iii) promouvoir l'échange de données d'expérience concernant l'intégration des politiques et l'application des engagements internationaux en faveur du développement durable; iv) identifier les obstacles à la réalisation du développement durable; v) formuler des opinions au sujet du fonctionnement du système du PAM, y compris son programme de travail et ses résultats.

Les questions suivantes seront abordées:

- *Comment les documents constitutifs de la CMDD (comme son règlement intérieur) devraient-ils être modifiés pour refléter son nouveau mandat?*

b) Composition de la CMDD: nouvelles catégories et critères de sélection des membres

Le Comité directeur sera invité à formuler des observations et des propositions sur les critères de sélection et la méthode de désignation proposés

Sur les questions d'ordre plus général, le Comité directeur souhaitera peut-être examiner:

- *ce que devraient être le rôle et les responsabilités des divers membres de la CMDD, en particulier au cours de la période intersessions?*
- *Comment associer davantage et mieux la société civile et le monde de l'entreprise aux différents groupes de travail et aux travaux de la CMDD en général?*

c) Fonctionnement de la CMDD

Sur la base du précédent règlement intérieur et du fonctionnement de la CMDD tel qu'exposé dans le Document sur la gouvernance, le Comité directeur souhaitera peut-être examiner les points suivants:

- *Quelles incidences a la nouvelle fréquence de réunion de la CMDD – qui a été adoptée comme devant avoir lieu tous les deux ans - sur les groupes de travail et sur l'ensemble du programme de travail de la CMDD et son cycle?*
- *Quels critères pourraient servir à identifier les questions et thèmes sectoriels et intersectoriels? (à savoir le processus décisionnel de la CMDD)*
- *Quel type de résultats peut être escompté de la CMDD au delà des recommandations aux Parties contractantes?*
- *Comment assurer des synergies entre la CMDD et les autres composantes du PAM, et en particulier quel devrait être le rôle des différents CAR dans le fonctionnement de la CMDD?*
- *Comment organiser le flux d'informations au sein de la CMDD et entre la CMDD et les autres acteurs?*
- *Comment la CMDD peut-elle suivre et évaluer son fonctionnement?*
- *Quel devrait être le rôle du Comité directeur?*

Résultats: les principes stratégiques, éléments et critères émanant des délibérations seront utilisés pour élaborer un nouveau règlement intérieur pour la CMDD, revisiter les règles, procédures et le programme de travail de la CMDD, et structurer l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CMDD

2.1.2. Décision IG 17/16: Recommandations de la douzième réunion de la CMDD

Le Comité directeur examinera si la CMDD peut contribuer davantage à l'application des décisions des Parties contractantes sur les thèmes "Énergie et changement climatique" et "Gestion de la demande en eau". Une question stratégique serait ainsi formulée:

- *Une fois que ses recommandations sont approuvées par les Parties contractantes, la CMDD poursuit-elle ses travaux sur un thème donné pour appuyer l'application ou devrait-elle passer à un autre thème et laisser l'appui à l'application aux autres composantes du PAM?*

2.1.3. Décision IG 17/17: Plan de mise en œuvre de la SMDD

Ayant à l'esprit le nouveau mandat de la CMDD adopté à Almeria, le Comité directeur pourrait examiner

- *quels sont les avantages comparatifs des divers outils et mécanismes de mise en œuvre de la SMDD (comme les groupes de travail et d'experts, les actions pilotes au niveau national, le renforcement des capacités nationales, le dialogue politique, la gestion ciblée des connaissances; l'information et la communication)?*
- *Quel pourrait être le rôle de la CMDD dans les différentes orientations stratégiques de la SMDD?*

2.1.4. Déclaration d'Almeria

Après une brève présentation, le Comité directeur pourrait examiner comment la CMDD peut contribuer à l'application de la Déclaration d'Almeria, laquelle met tout spécialement l'accent sur le changement climatique. Les questions suivantes pourraient être abordées:

- *Comment la CMDD peut-elle appuyer l'application de la Déclaration d'Almeria ?*
- *La CMDD devrait-elle participer et selon quelles modalités (par ex. au moyen d'un groupe de travail) : i) à l'évaluation des impacts du changement climatique sur la biodiversité; ii) à l'évaluation de la valeur économique (produits et services) des écosystèmes; iii) à une meilleure gestion de la*

demande d'énergie et de l'efficacité énergétique, notamment grâce aux énergies alternatives; iv) à la gestion de la demande en eau; et v) aux puits de carbone?

Résultats: les principes stratégiques, éléments et critères émanant des délibérations contribueront à la formulation du prochain programme de travail de la CMDD

2.2. Développements en dehors du système du PAM

2.2.1. Union pour la Méditerranée. Présentation par M. Mocilnikar

À la suite de la présentation, le Comité directeur examinera les liens et synergies possibles entre l'Union pour la Méditerranée et la CMDD.

2.2.2. Application de l'Initiative "Horizon 2020" (MED POL)

Après une brève présentation sur "Horizon 2020" et le rôle joué par le MED POL, le Comité directeur examinera comment la CMDD peut contribuer à l'application d'"Horizon 2020"

2.2.3. Projet FEM : Présentation par Mme Virginia Hart

À la suite de la présentation, le Comité directeur examinera les interactions possibles entre le Projet FEM et la CMDD.

Résultats: les principes stratégiques, éléments et critères émanant des délibérations seront utilisés pour formaliser une collaboration avec les instances concernées.

3. Programme de travail 2008-2009 et feuille de route pour la prochaine réunion de la CMDD

3.1. Vue d'ensemble du programme de travail et du budget (Coordonnateur)

3.2. Feuille de route pour la prochaine réunion de la CMDD (Fonctionnaire chargé du développement durable)

Après les présentations, le Comité directeur examinera comment intégrer au mieux les différentes parties du programme de travail et budget approuvés concernant la CMDD. Les points suivants pourraient être abordés:

- *Comment l'ensemble du programme du PAM peut-il mieux refléter le rôle de la CMDD?*
 - *Le programme de travail de la CMDD ne devrait-il pas être revisité et les cycles proposés ajustés plus fréquemment pour mieux rendre compte de la dynamique des programmes et des institutions au sein et en dehors du système du PAM?*
-

Résultats: Éléments pour l'actualisation et la consolidation du programme de travail de la CMDD

4. Considérations pour la préparation des prochaines réunions de la CMDD
(Secrétariat)

Il s'agit d'examiner les éléments et la structure éventuels de la prochaine réunion de la CMDD, en la centrant plus spécialement sur l'intégration du changement climatique dans les politiques nationales. À cette occasion, un débat plus général pourrait s'engager: sur les points suivants:

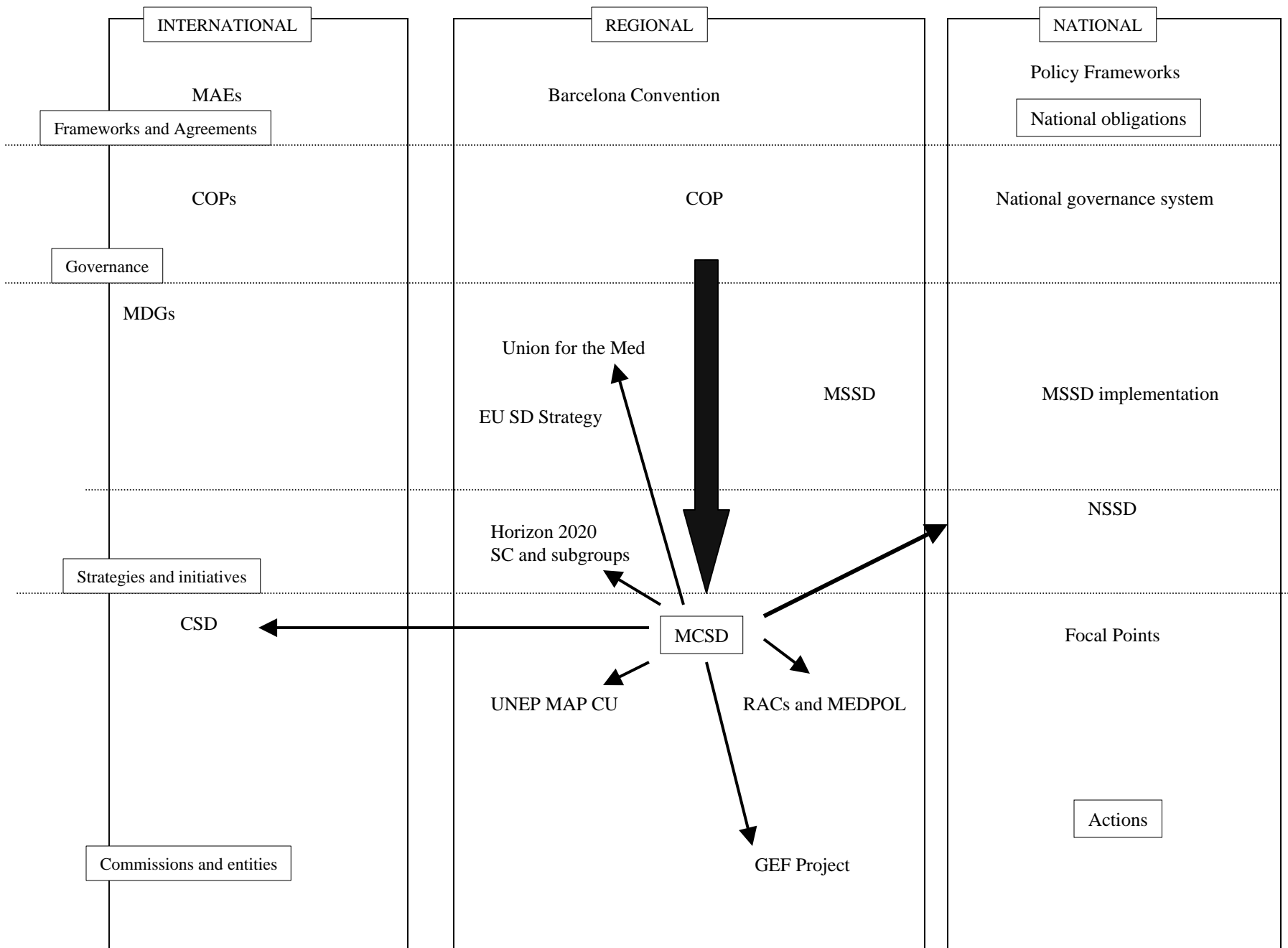
- *Quels critères pourraient être utilisés afin d'identifier les questions et les thèmes émergents pour les réunions de la CMDD?*
- *Quels pourraient être les éléments structurants (présentation liminaire, travail et dynamique de groupe)?*
- *Quelles devraient être la part du travail de fond et celle des aspects opérationnels de la CMDD (autoévaluation de la CMDD, liaisons avec d'autres composantes du PAM, etc.)?*
- *Comment le Comité directeur peut-il être étroitement associé à la préparation de la réunion?*

Résultats: Éléments pour la finalisation d'une feuille de route pour la prochaine réunion de la CMDD

5. Questions diverses

1^{ère} JOURNÉE	
Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour Exposé liminaire du Coordonnateur	9h30 – 10h
1. Rapport d'avancement sur les activités de la CMDD 1.1. Appui au processus politique au niveau national (Fonctionnaire chargé du développement durable)	10h-10h30
1.2. Progrès accomplis par les composantes du PAM sur les activités liées à la CMDD (Secrétariat)	10h30 – 11h
<i>Pause café</i>	11h – 11h30
1.2 Progrès accomplis par les composantes du PAM sur les activités liées à la CMDD (suite)	11h30 – 12h
2. Développements intervenus depuis la dernière réunion de la CMDD (Secrétariat)	
2.1. Réunion des Parties contractantes à Almeria	
2.1.1. Décision IG 17/4: Document sur la gouvernance	12h – 13h
<i>Déjeuner</i>	13h – 14h30
2.1.2. Décision IG 17/16: Recommandations de la douzième réunion de la CMDD	14h30 – 15h
2.1. 3. Décision IG 17/17: Plan de mise en œuvre de la CMDD	15h – 15h30
2.1.4. Déclaration d'Almeria	15h30 – 16h
<i>Pause café</i>	16h – 16h30
2.2. Développements en dehors du PAM	
2.2.1. Union pour la Méditerranée (M.. Mociłnikar)	16h30 – 17h
2.2.2. Application de l'Initiative "Horizon 2020" (MED POL)	17h – 17h30
2^{ème} JOURNÉE	
2.2.3. Projet FEM. Présentation par Mme Virginia Hart	9h30 – 10h
3. Programme de travail 2008-2009 et feuille de route pour la prochaine réunion de la CMDD (Secrétariat)	10h – 11h
<i>Pause café</i>	11h – 11h30
4. Considérations pour la préparation des prochaines réunions de la CMDD (Secrétariat)	11h30 – 13h
<i>Déjeuner</i>	13h – 14h30
5. Questions diverses	1430 – 1500

ANNEX III



CSD Implementation Cycle (Review / Policy Years) Thematic Cluster

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Water	Energy for sustainable development		Agriculture		Transport		
Sanitation	Industrial Development		Rural Development		Chemicals		
Human Settlements	Air Pollution / Atmosphere		Land		Waste Management		
	Climate Change		Drought		Mining		
			Desertification		Sustainable Consumption and Production		
			Africa				
CSD events		CSD 14	CSD 15	CSD 16	CSD 17	CSD 18	

MCSD Work Programme Cycle

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Coordination, Information and Communication, Regional reviews and assessments, Support to Countries and partners, Follow-up of MCSD recommendations							
Water Resources							
Energy & Climate Change							
Marine Pollution from ships							
Integrated Coastal Area Management							
		Quality agriculture & Sustainable Rural Development					
		Sustainable tourism					
			Marine Pollution: LBS Protocol				
			Biodiversity				
				Sustainable Urban Development			
				Sustainable Transports			
					Energy and Climate Change		
					Integrated coastal management		
MSSD events	COP meeting Portoroz	MCSD meeting Nikosi	MCSD meeting Istanbul	COP meeting Almeria	next MCSD meeting COP Morocco		



ANNEXE IV

Résultats de la douzième réunion du Comité directeur de la CMDD (Athènes, 19-20 juin 2008)

I) Relations avec la CDD-ONU

1. Outre la participation de représentants du PAM/PNUE aux réunions et manifestations de la CDD-ONU, il convient de veiller à ce que les programmes de la CMDD et de la CDD soient bien synchronisés et d'instaurer des liens programmatiques entre la CMDD et le DESA-ONU.
2. Il faudra anticiper l'organisation d'une manifestation parallèle ("side event") méditerranéenne lors de la prochaine réunion de la CDD (mai 2009). À cette fin, le nouveau président néerlandais de la CDD sera contacté par l'entremise d'un membre du Comité directeur en liaison avec le Secrétariat et un travail sera mené en coopération étroite avec le DESA-ONU. La manifestation parallèle présenterait un cas illustrant comment le développement durable peut se décliner efficacement au niveau régional. Le secteur privé méditerranéen serait associé en la personne du représentant concerné de la CMDD.

II) Appui aux SNDD

3. La formulation de SNDD est souvent perçue comme un processus complexe. La mise en œuvre des SNDD est souvent loin de répondre aux attentes.
4. Les activités proposées aux pays en matière de SNDD doivent être plus concrètes. Mettre l'accent sur un nombre restreint de priorités de la SMDD aiderait les institutions concernées à s'engager plus efficacement dans le processus.
5. Le changement climatique doit être intégré dans les politiques nationales, notamment les SNDD, et ne devrait pas conduire à produire encore d'autres documents stratégiques.
6. Étant donné qu'œuvrer au niveau sous-régional contribuerait à s'attaquer aux questions qui concernent plus directement les pays, il faut envisager l'approche sous-régionale pour la mise en œuvre de la SMDD. Dans ce contexte, l'approche écosystémique s'avérera utile.
7. Des activités pilotes au niveau local sont nécessaires pour acquérir une expérience et démontrer des cas de réussite concrets. La CMDD devrait étudier comment promouvoir une expérience concrète en matière de durabilité, y compris au niveau local.

III) Rôle, fonctionnement et performances des groupes de travail

8. Il s'impose de revenir à la pratique originelle qui comportait un gestionnaire de tâches pour chaque groupe de travail (habituellement un pays et pas nécessairement un CAR). Les différents CAR appuient les différents groupes de travail en tant que de besoin.
9. Il convient de créer des synergies entre différents groupes de travail, y compris en dehors de la CMDD et du système du PAM (par exemple, les sous-groupes d'Horizon 2020, les équipes spéciales du processus de Marrakech). L'échange d'informations et la coopération éviteraient les doublons et les processus parallèles.
10. Maintenant que les réunions de la CMDD ont lieu tous les deux ans, les travaux des différents groupes de travail doivent s'intensifier autour d'un programme structuré assignant des résultats spécifiques.
11. Les CAR ont un rôle important à jouer dans le cadre de la CMDD. Leurs travaux respectifs doivent être mieux intégrés.
12. Le Comité directeur doit mettre en place un processus d'examen régulier (tous les 4 à 6 mois) des travaux des différents groupes de travail et autres activités de la CMDD, ce qui favorisera les interactions entre le Comité directeur et les différents groupes de travail.
13. Les groupes de travail devraient toujours réfléchir aux implications de leurs recommandations en termes de ressources humaines et financières nécessaires pour les mettre en oeuvre.
14. Quand un thème est suffisamment documenté pour permettre de formuler des recommandations, le groupe de travail concerné peut souhaiter affiner celles-ci en précisant les modalités de leur mise en œuvre et de leur suivi. En plus du document stratégique spécifique, le suivi devrait exiger des objectifs bien définis pays par pays.
15. Il conviendrait de mettre en place un système pour suivre la mise en œuvre des recommandations émises par les groupes de travail et faire rapport régulièrement à ce sujet.
16. La création d'un groupe de travail sur le changement climatique concourrait à traiter des thèmes spécifiques relevant de ce thème central, à examiner les questions qui sont par nature transversales (comme la biodiversité, la séquestration du carbone, la production et la consommation durables), à les relier à d'autres initiatives et acteurs et à accroître les interactions entre les différents CAR.

IV) Mandat, composition et fonctionnement de la CMDD

17. Il importe de maintenir la communication entre les membres de la CMDD, surtout maintenant que la Commission se réunit une fois tous les deux ans. Le Comité directeur est essentiel pour maintenir cette communication.
18. Comme par le passé, il convient de veiller à la participation, en qualité d'observateurs, d'institutions et/ou d'experts qui possèdent une expertise et une expérience pertinentes en dehors de la région.
19. La CMDD devrait attirer les membres de la société civile et du monde de l'entreprise en faisant en sorte que son programme et ses travaux répondent mieux à leurs préoccupations et intérêts directs.
20. La CMDD doit aller au delà de la simple formulation de recommandations. Elle peut appuyer la mise en œuvre des recommandations au niveau national en fournissant une expertise, en contribuant à des réunions dans les pays et en participant à l'évaluation.
21. Avec des réunions de la CMDD n'ayant lieu que tous les deux ans, le travail réalisé entre deux réunions acquiert encore davantage d'importance. La CMDD travaille au cours de la période intersessions et le Comité directeur assure la continuité de ce travail en étant proactif et en contribuant au suivi des travaux des différents groupes de travail.
22. La CMDD a toujours été ouverte aux questions de développement durable qui sortent du cadre assigné au système du PAM. À l'occasion de la réunion de la CMDD, un thème conducteur pourrait être fixé, sans qu'il relève nécessairement du programme de travail de la CMDD (la désertification, par exemple).

V) Interactions de la CMDD avec d'autres initiatives en dehors du système du PAM

- *Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée (UpM)*
23. L'UpM doit faire fond sur les stratégies existantes, en particulier la SMDD. Il est nécessaire d'établir une bonne interface entre la CMDD et l'UpM. Dans le long terme, la possibilité d'un secrétariat conjoint pourrait se faire jour.
 - *Application d'« Horizon 2020 »*
 24. La possibilité d'une synergie avec « Horizon 2020 » est à explorer à différents niveaux. Les modalités d'une association de la CMDD au suivi d'« Horizon 2020 » pourraient être examinées, au delà du recours aux indicateurs de développement durable élaborés par les CAR concernés. La création d'un groupe de travail sur l'application d'« Horizon 2020 » pourrait également contribuer à promouvoir la dimension politique d'« Horizon 2020 ». Dans les

pays, des efforts doivent être faits pour créer des liens entre les PAN et les SNDD. Les membres de la CMDD devraient se maintenir au courant des activités d' « Horizon 2020 » dans leurs pays respectifs.

- *Projet FEM et CMDD.*

25. Des interactions peuvent se produire à un niveau différent. Le Projet FEM comprend déjà des activités spécifiques répondant aux préoccupations du secteur privé, mais la CMDD, comme enceinte d'acteurs privilégiés, peut aider à impliquer ceux-ci plus activement. L'éventuelle contribution de la CMDD au suivi de l'impact global au moyen des indicateurs de développement durable doit être soigneusement envisagée. Comme le Projet FEM désignera aussi des Points focaux nationaux, un mécanisme pourrait être conçu pour assurer une bonne coordination avec les autres Points focaux du système du PAM.

VI) Programme de travail de la CMDD et feuille de route pour la prochaine réunion de la Commission

26. En plus des activités entreprises par le Secrétariat, le programme de travail de la CMDD comprend les activités que les différents CAR exécutent au titre de la SMDD. Une feuille de route consolidée comportant les différentes activités pilotes est jugée nécessaire pour livrer un tableau d'ensemble, montrer la convergence des activités des différents CAR relatives à la SMDD et indiquer la voie à suivre jusqu'à la prochaine réunion de la CMDD.

27. Au titre du programme de la CMDD, des projets pilotes concrets doivent être identifiés et les données d'expérience acquises à les exécuter être diffusées. Des cas de réussite dans des domaines tels que la mobilité durable, l'agriculture durable, recensés à l'occasion de groupes de travail, pourraient être présentés lors de réunion de la CMDD.

28. Bien que le programme de la travail de la CMDD ait été approuvé par la réunion des Parties contractantes sur la base de la SMDD, il conviendrait de rechercher une certaine flexibilité pour introduire d'autres thèmes tels que la production et la consommation durables ou la gestion des déchets, par exemple en créant de nouveaux groupes de travail.

29. Des objectifs et résultats précis assignés aux travaux de la CMDD favoriseraient le suivi et l'évaluation des réalisations.

30. Le changement climatique sera le thème structurant de la prochaine réunion de la CMDD. Cette réunion offrira aussi l'occasion de préparer et de formuler la position de la région sur les questions du changement climatique en vue de la prochaine Conférence sur le changement climatique qui se tiendra à Copenhague en 2009. La CMDD peut enrichir le dialogue sur le changement climatique en y introduisant la perspective des acteurs méditerranéens. Pour ce faire, il paraît nécessaire de mettre l'accent sur l'adaptation au changement climatique et sur la coopération Nord-Sud.

31. D'autres questions thématiques et transversales de la CMDD telles que la gestion de la demande en eau, l'agriculture ou le tourisme durables peuvent fort bien être traitées dans le cadre global du changement climatique.
32. La réunion de la CMDD devrait attirer d'autres ministères que ceux de l'environnement. La CMDD devrait s'efforcer de gagner sans délai leur attention ainsi que celle d'autres acteurs importants comme le monde de l'entreprise et le secteur privé.
33. Pour mener toutes les tâches nécessaires et préparer la prochaine réunion de la CMDD, il convient de créer une équipe spéciale ou « task force » constituée de membres de la CMDD en nombre limité, y participant à titre bénévole et en étroite coordination avec le Secrétariat.
34. En plus de cette « task force », un flux régulier de communication et d'information doit être instauré entre les membres du Comité directeur.
35. En vue de rehausser la visibilité de la CMDD, il convient d'identifier d'autres enceintes et occasions où la CMDD peut faire une déclaration ou une communication, éventuellement en utilisant les talents anticipateurs de membres du Comité directeur.